

Pour les particuliers, votre parrainage ouvre droit à une réduction : de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€).

Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don et du reçu fiscal qui vous sera adressé.



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE JOUÉ DU PLAIN
Association d'intérêt général N° W612002683 du 24/12/2014

ALLEE DE LA MOTTE
61150 – JOUÉ DU PLAIN

Pour la renaissance de la route de la Motte : Parrainez des arbres

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimerie La Marquise : 02 35 78 59 66

**Association de Sauvegarde du Patrimoine
de Joué du Plain**



Participez à la troisième replantation de l'Allée de la Motte

L'Allée de la Motte a été plantée au début du XVII^e siècle de deux allées cavalières sur une longueur de 900 mètres. La première plantation a été renouvelée deux cent ans plus tard par 360 marronniers.

Cette route est très connue dans la région car elle forme une voûte végétale majestueuse et de nombreux promeneurs et sportifs viennent y respirer la quiétude et la beauté.

C'est un véritable patrimoine écologique

régional et la commune de Joué du Plain a fait tout son possible depuis des années pour l'entretenir et la conserver.

Malheureusement aujourd'hui ces arbres sont trop vieux et cassants. Ils sont devenus dangereux pour la circulation et vont devoir être remplacés.

La commune de Joué du Plain et ses habitants, veulent absolument perpétuer le legs de nos ancêtres, en replantant **pour la troisième fois** cette allée.

L'intérêt croissant du public pour des lieux spectaculaires et des sites d'intérêt écologique majeur nous condamne à l'aboutissement de ce projet.

En effet, cette initiative qui contribue à la protection de la nature, a l'avantage de favoriser la biodiversité.

Une telle quantité d'arbres constitue un véritable poumon capable d'une très grande capacité de stockage de carbone. De même, elle contribue, comme les haies, au réseau écologique des habitats sylvo-bocagers.

En effet cette spectaculaire double rangée d'arbres contribue de manière très forte à la continuité écologique entre les forêts de la région.

L'Association lance **une souscription pour la replantation** de cette Allée de la Motte.

Urgent : réalisation octobre 2015.

Bon de Souscription

Parrainer des arbres

1 arbre = 35€

soit 12€ après déduction fiscale

3 arbres = 105€

soit 36€ après déduction fiscale

2 arbres = 70€

soit 24€ après déduction fiscale

Autre montant€

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Association de Sauvegarde du Patrimoine de Joué du Plain ».

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôts au titre de l'impôt :

sur le revenu

sur l'ISF

sur les Sociétés

Votre parrainage donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Nom ou Société.....

Adresse

Ville-code postal.....

Adresse e-mail*.....

*(Indispensable si vous désirez recevoir votre reçu fiscal par internet, ce qui évite les frais postaux)

Coupon à renvoyer à :

**Association de Sauvegarde du Patrimoine de Joué du Plain
Mairie - 61150 JOUÉ DU PLAIN**

